

L'Ecole des Beaux-Arts de Genève fête son 200me anniversaire

Autor(en): **Haberjahn, G. E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1948)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-625585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Der Bund und die bildende Kunst.

Dem Bericht des Bundesrates (Departement des Innern) über seine Geschäftsführung im Jahre 1947 entnehmen wir folgendes:

1. Förderung der freien Künste.

a. Die *eidgenössische Kunstkommission* trat im Jahre 1947 zu zwei Plenarsitzungen zusammen.

b. *Stipendien*: Auf Antrag der Kommission wurden Stipendien und Preise im Totalbetrag von Fr. 30 000 an jüngere Schweizer Künstler verliehen, und zwar 12 Stipendien in der Höhe von Fr. 1500 bis Fr. 3000 und 7 Preise in dem durch die Kunstverordnung festgesetzten Maximalbetrag von je Fr. 500. 119 Bewerber hatten Probarbeiten eingesandt. Zum ersten Male wurden sämtliche Einsendungen, anschliessend an die Beurteilung durch die Kunstkommission, während einer Woche in der Kunsthalle Bern öffentlich ausgestellt.

c. *Ankäufe*: Das Departement erwarb Kunstwerke für den Bund an der Regionalen Ausstellung des Schweizerischen Kunstvereins (6 Werke im Totalwert von Fr. 8000) und an der XVIII. Ausstellung der Gesellschaft schweizerischer Malerinnen, Bildhauerinnen und Kunstgewerblerinnen (14 Werke im Totalwert von Fr. 10 000). Die ersten Ankäufe wurden, wie üblich, einigen Sektionen des Kunstvereins als Leihgaben überlassen, die letzteren zum grössten Teil dem Politischen Departement für die Ausstattung unserer Gesundheitsgebäude zur Verfügung gestellt.

d. *Erstellung öffentlicher monumentaler Kunstwerke*. Am 1. August 1947 wurde im Bundesbriefarchiv in Schwyz das grosse Freskogemälde von Walter Clénin der Öffentlichkeit übergeben.

Das Departement veranstaltete, im Einvernehmen und unter Mitwirkung der Regierung des Kantons Tessin, einen beschränkten Wettbewerb für die bildhauerische Ausschmückung eines Brunnens auf dem Monte Ceneri.

Bundesbeiträge wurden zugesichert bzw. ausbezahlt: An die Stadt Genf für die Ausmalung des Treppenhauses im Musée d'art et d'histoire durch Maurice Barraud und Alexandre Blanchet; an den Kanton Solothurn für den Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein Schlachtdenkmal in Dornach.

e. *Schulwandbilder-Wettbewerb*. Auf Grund der von der Kommission für interkantonale Schulfragen des schweizerischen Lehrervereins ausgearbeiteten Programme wurden zwei weitere Wettbewerbe für Schulwandbilder durchgeführt. Das schweizerische Schulwandbilderwerk umfasst nun 60 Blätter.

f. *Kunstaustellungen im Auslande*. Solche Ausstellungen gehören ausgesprochen in das Gebiet der Kulturwerbung im Auslande. Um Doppelspurigkeit zu vermeiden, wurde, im Sinne einer vorläufigen Regelung, mit der Arbeitsgemeinschaft Pro Helvetia vereinbart, dass sie die heute in Erwägung stehenden Ausstellungsprojekte — u. a. Stockholm, Amsterdam, Brüssel — weiter behandeln solle. Ausnahme: Die «Biennale» in Venedig, deren Beschickung, auf Grund einer langjährigen Tradition, weiterhin durch das Departementssekretariat selbst organisiert wird.

2. *Gleyre-Stiftung*. Die Verwaltungskommission hielt nur eine Sitzung ab. Sie förderte durch Ausrichtung von Subventionen die Ausführung oder Vorbereitung bedeutender Kunstwerke. Ausserdem übernahm sie die Kosten der Überführung und Bestattung der Überreste des Malers Charles Gleyre vom Friedhof La Sallaz in Lausanne nach seinem Geburtsort Chevilly (Waadt) und liess sich an dieser Zeremonie durch eine Delegation vertreten.

3. *Gottfried-Keller-Stiftung*. Ihre Sammlungen wurden im Berichtsjahre um sieben Neuerwerbungen — darunter eine Schenkung — bereichert, die, wie üblich, auf Antrag der Stiftungskommission verschiedenen öffentlichen Sammlungen als Leihgaben anvertraut wurden.

Grössere Aufwendungen erfolgten für das Kloster St. Georgen in Stein am Rhein, Eigentum der Eidgenossenschaft.

L'École des Beaux-Arts de Genève fête son 200^{me} anniversaire.

Depuis la création de l'École, deux siècles se sont écoulés. Pendant ce temps, elle a passé par bien des difficultés, des tâtonnements, des transformations, avant d'atteindre les résultats que l'on était en droit d'attendre d'elle.

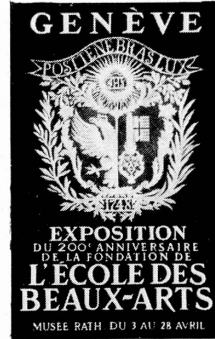


Photo L. Bacchetta, Genève

Affiche de l'Exposition

« Le titre d'École des beaux-arts pouvait paraître bien ambitieux pour être appliqué à une école d'enseignement supérieur du dessin » disait un rapport de promotion en 1875, « si nous l'avons choisi malgré cet inconvénient, c'est que mieux que tout autre, il exprime ce que nous voudrions que cette école puisse devenir avec le temps; il n'y a en Suisse, à notre connaissance, aucune école destinée à former les jeunes artistes, il nous a semblé que, sans aucune prétention outrepassée, notre Genève a le droit de prendre position et qu'elle offre à cet égard, des avantages importants dont elle ne doit pas négliger de tirer honneur en les mettant à la disposition de tous nos confédérés ».

Les désirs et les prévisions exprimés dans ce rapport se sont réalisés, notre ambition, en organisant une exposition d'œuvres des maîtres et des anciens élèves lauréats des concours de la Confédération, de l'Etat et de la Ville de Genève et de la Société des Arts est de montrer clairement le développement de notre école d'art et l'influence qu'elle n'a cessé d'exercer depuis 200 ans en formant plusieurs générations de peintres, sculpteurs, architectes et artisans qui ont honoré et honorent l'art suisse. Ainsi, sur les murs de cette vieille maison des artistes, le Musée Rath, trop petite aujourd'hui pour accueillir tous ceux qui ont illustré et fait honneur à Genève et à son école, se dessine l'histoire de deux siècles d'enseignement et d'efforts artistiques. On y voit la multiplicité des tentatives et des inventions, du stade de l'artisanat où Genève s'était confinée jusqu'au début du 18^{me} siècle, à l'étude de la figure et du paysage.

Il se forme des groupes déterminés qui se distinguent par un goût très vif pour la vérité, une grande conscience et un éloignement marqué pour tous les excès théoriques. Chaque groupe a son histoire et ses maîtres, chacun a eu ses batailles et ses victoires.

C'est un panorama aussi vivant que possible des étapes de l'art depuis 200 ans qu'il s'agissait de montrer. Genève a été, depuis la fin du XVII^{me} siècle un centre artistique unique en Suisse. On y a manifesté un empressement des plus vifs pour les choses de l'art et l'on peut s'étonner qu'une ville si petite ait pu assurer des enseignements artistiques d'une façon constante et ait produit tant d'artistes de talent.

Cette impulsion, cet élan donnés aux arts, cet enthousiasme ont été soutenus par l'attention spéciale que leur accordait le gouvernement de la République.

Il y a 200 ans l'initiation au dessin se confondait avec l'apprentissage. Dans un rapport où Jean-Jacques Burlamachi préconise la création d'une école d'art, il est dit: « On peut considérer l'établissement d'une école publique de dessin sous deux vues différentes: ou former des dessinateurs et des peintres ou seulement pour donner aux jeunes gens qui se destinent aux arts mécaniques les principes qui peuvent servir à perfectionner ces mêmes arts ». « C'est principalement et proprement sous cette seconde vue que la Commission a examiné la proposition d'établir dans cette ville une classe publique de dessin et dans la pensée que c'est surtout ce côté de la proposition qui intéresse notre ville ».

Ces idées, qui sont encore, avec raison, celles d'aujourd'hui, furent donc clairement exprimées dans la proposition de fonder l'école: les motifs invoqués étaient que le dessin devait se trouver « à la base de toutes les professions et des arts ».

Actuellement, l'école des beaux-arts et des arts industriels comprend deux sections; dans la première on y enseigne la peinture et la sculpture, dans la seconde, les métiers des arts industriels. Une école normale de dessin complète cet ensemble, il est placé sous la direction de l'école des arts et métiers.

Toute une série de manifestations sont prévues. Une séance officielle aura lieu le 3 avril à l'aula de l'Université, des allocutions

Ach, der Menge gefällt, was auf den Marktplatz taugt
Und es ehret der Knecht nur den Gewaltamen.
An das Göttliche glauben
Die allein, die es selber sind.

Hölderlin

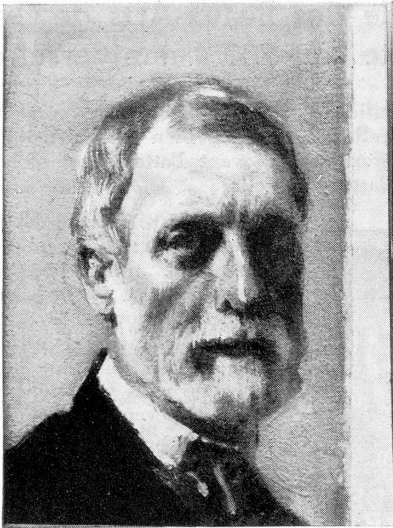


Photo P. Boissonnas, Genève

Barthélemy Menn, 1815-1893 Autoportrait

seront prononcées par MM. Albert Dupraz, directeur de l'école des arts et métiers, Albert Picot, président du département de l'instruction publique et Philippe Etter, conseiller fédéral.

Le même jour aura lieu au Musée Rath, le vernissage de l'exposition rétrospective et de l'exposition des travaux d'élèves. Le doyen de l'école des beaux-arts et des arts industriels prononcera un discours de circonstance, puis les autorités recevront au foyer du Grand-Théâtre les exposants, tous anciens élèves de l'école ainsi que les membres du corps enseignant et des commissions.

Après un voyage d'études à Soleure et à Bâle et pour clore les festivités, des représentations seront données au Grand-Théâtre les 11 et 12 juin: Protée de Paul Claudel, musique de Darius Milhaud et Binet. Les acteurs seront des élèves anciens et actuels de l'école et la mise en scène de Georges Baroz est un gage de succès.

Décor et costumes ont été réalisés par les élèves.

Disons en terminant qu'une plaquette illustrée a été éditée pour cet anniversaire, tirée sur les presses de Roto-Sadag. Elle relate utilement l'histoire de deux siècles d'enseignement artistique à Genève.

G. E. Habermann

Doyen de l'Ecole des Beaux-Arts de Genève.

Au sujet du jury.

Certaines décisions du jury de notre exposition ont donné lieu à beaucoup de réclamations et engendré beaucoup d'amertume !

Mais aucun jury n'est infaillible, et un jury composé d'artistes l'est peut-être moins que tout autre. Ses décisions ne auraient porté atteinte ni au talent d'un artiste, ni à sa réputation. Elles sont un jugement « momentané » et non pas définitif ! Elles ne peuvent atteindre ni le passé ni l'avenir, et l'artiste, malgré tout et quel qu'il soit, reste lui-même.

Lorsque le jury accepte la toile d'un artiste peu connu, il n'est pas obligatoirement tenu d'accepter la toile d'un artiste très connu. Sa sévérité s'accroît, malgré lui, en raison de la valeur de l'artiste, et s'il est tenté de pardonner à celui qui a peu reçu, il est tenté aussi, de demander beaucoup à celui qui a beaucoup reçu. En agissant ainsi, il donne à l'un la chance de se faire connaître et rappelle à l'autre tout ce qu'il nous doit et surtout ce qu'il se doit à lui-même.

En général, et ce pour de nombreux artistes, les envois ont été mal choisis. Je dirai, pour mieux me faire comprendre qu'ils ont été hâtivement choisis, et que certains ont complètement dérouteré quelques membres du jury. C'est une erreur de penser que les dernières toiles sont toujours les meilleures. Les toiles sont comme certaines boissons, pour être bonnes elles n'ont pas besoin d'être fraîches... de date !

La tâche d'un jury n'est pas seulement toujours difficile, mais elle est souvent douloureuse. Savoir faire l'abandon, si cela est nécessaire, de l'amitié et de l'inimitié est une vertu à laquelle le jury s'est efforcé d'obéir. C'est pourquoi, vous, mes chers collègues, ne vous laissez pas aller à votre ressentiment. La vie continue.

Eug. Martin.

Dans de nombreux pays d'Europe, et plus particulièrement en Allemagne, une nouvelle méthode de construction s'était développée, elle consistait principalement à poser un toit plat sur des murs nus aux larges ouvertures. Et l'on baptisait cette méthode du nom d'architecture moderne. Alors que Cameron avait lutté pour se dégager de règles arbitraires, afin d'arriver à une liberté qui imposait à l'architecte moderne une nouvelle et plus grande responsabilité, cette liberté même devenait pour beaucoup l'élimination de tout effort, même de celui de connaître parfaitement tous les styles. Et des règles nouvelles, tout aussi rigides, élevèrent à la hauteur d'un système la pauvreté d'inspiration, l'incompétence et la médiocrité.

(de Ayn. Rand)

Werbt Passivmitglieder!



Jean Verdier, Genève

L'Avenue. Prix Calame 1948